



Refus rachat anticipé cause rupture de convention.

Par **didier77**, le **28/09/2014 à 18:32**

Bonjour,rnrnJ'ai voulu faire valoir le droit pour un rachat anticipé de mon PERP alors que j'ai été licencié en 2011.rnrnEn fin de droit à Pôle Emploi en 2013 j'ai donc voulu faire un rachat anticipé comme indiqué sur mon contrat. Il y a eu un refus car c'est une rupture conventionnelle, je ne vois pas la différence. J'ai été licencié et ma demande a bien été faite à la fin de mes droits au chômage.rnrnPourriez-vous me dire si le fait d'être licencié avec rupture conventionnelle est d'une importance ? Quelles sont les démarches à faire ? J'ai vraiment besoin de débloquent ce PERP. rnrn[/fluo]Merci d'avance,[/fluo] **(obligatoire pour obtenir des réponses)**rnrnCordialement

Par **moisse**, le **29/09/2014 à 10:47**

Bonjour,rnLa rupture conventionnelle n'est pas un licenciement.rnd'autant que le licenciement n'est pas un motif permettant le déblocage.rnPar contre la fin des droits aux allocations de retour à l'emploi (chômage) est bien un motif.

Par **didier77**, le **29/09/2014 à 18:42**

merci moisse